



**Convention sur la
diversité biologique**

Assurer une participation inclusive de la société à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

Module 5 (Série B)

Version 2 – Révisée en juillet 2012



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

A propos de cette série

Ce module fait partie d'une série de modules de formation sur la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Cette série de modules a été élaborée pour les Points focaux nationaux de la Convention sur la diversité biologique, pour tous ceux qui sont chargés de mettre à jour ou de mettre en œuvre les SPANB, et pour les personnes qui s'occupent de la planification de la diversité biologique, y compris les personnes chargées de l'application d'autres conventions ayant trait à la diversité biologique. Les modules sont utilisés actuellement dans la deuxième série d'ateliers régionaux et infrarégionaux sur le renforcement des capacités en matière de révision et de mise à jour des SPANB. Le module et son contenu peuvent être utilisés librement à des fins non commerciales, à condition de mentionner leur source. Le secrétariat serait reconnaissant de recevoir une copie de tout matériel élaboré en utilisant ces modules.

Une précédente version de ce module avait été élaborée en 2007, grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre du Programme de soutien de la planification de la diversité biologique du PNUE/PNUD, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB et l'Institut des Hautes Etudes de l'Université des Nations Unies. Cette série de modules est actuellement mise à jour, à la lumière des décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence de la Parties et en utilisant les informations recueillies lors d'une première série d'ateliers régionaux et infrarégionaux sur le renforcement des capacités et les informations contenues dans les quatrièmes rapports nationaux, ainsi que les observations communiquées au sujet des précédentes versions des modules. **Chaque module sera mis à disposition sur le site Internet du Secrétariat de la CDB (<http://www.cbd.int/nbsap/training/>) une fois révisé. Vos observations, contributions et/ou questions sont toujours les bienvenues; veuillez les envoyer à l'adresse courriel : nbsap.support@cbd.int.**

La terminologie retenue et la présentation du matériel dans ces modules n'impliquent aucune prise de position quelle qu'elle soit de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique concernant le statut juridique de n'importe quel pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou la délimitation de ses frontières.

Ce module n'est pas un document officiel de la Convention sur la diversité biologique.

Citation : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2012), modules de formation concernant les SPANB, Version 2 – Module B-5, Assurer une participation inclusive de la société à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des SPANB, Montréal, juillet 2012 (révisé).

<http://www.cbd.int>

Table des matières

Introduction.....	5
Encadré 1	Dispositions sur la participation du public dans les orientations de la Conférence des Parties sur les SPANB
Encadré 2	Dispositions sur la participation du public dans les décisions adoptées par la dixième réunion de la Conférence des Parties
1. Pourquoi la participation du public est importante pour la planification nationale relative à la diversité biologique	7
Relier la planification et la mise en œuvre	
Accéder à toute une gamme de connaissances et informations	
Sensibiliser et créer un consensus	
Optimiser la cohérence et l'efficacité des politiques	
Encadré 3	Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en Inde : 25 000 participants produisent 71 stratégies et plans d'action pour la diversité biologique
Encadré 4	L'élaboration de la politique forestière de 1999 de la Grenade
Encadré 5	Acre-Brésil, le zonage écologique et économique (ZEE)
2. Qui devrait participer à la planification relative à la diversité biologique?....	13
Encadré 6	Le statut unique des communautés autochtones et locales au titre de la Convention sur la diversité biologique
Encadré 7	La Commission nationale de la biodiversité au Brésil
Encadré 8	Les enjeux, les intérêts et les droits dans le cadre de la planification relative à la diversité biologique
Encadré 9	L'approche fondée sur les services écosystémiques pour identifier les parties prenantes
Le comité directeur des SPANB	
D'autres parties prenantes	
Organiser et classer les participants	
Encadré 10	Parties prenantes éventuelles pour intégrer la diversité biologique dans l'agriculture
Encadré 11	Parties prenantes éventuelles pour les questions relatives au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
2.2 Communication, information et préparation des participants	
3. Mener à bien un processus multipartite.....	23
Encadré 12	Orientations méthodologiques pour le processus de planification participative en Inde
Ateliers	
Encadré 13	Coordination du processus relatif aux SPANB en Inde comprenant 25000 participants
Encadré 14	Table ronde sur l'environnement en France : Grenelle Environnement
Moyens de communication électroniques	
Types de participation	

Encadré 15 L'éventail de la participation du public

4. Maintenir l'intérêt des parties prenantes au-delà de la phase de planification..... 31

Conclusions..... 31

Introduction

Le droit des personnes à l'information concernant les plans gouvernementaux susceptibles de les affecter et leur droit de participer aux processus décisionnels liés à ces plans sont un élément fondamental de la **gouvernance démocratique**. Ce **principe est consacré dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**, adoptée au Sommet de la Terre en 1992, et dans un nombre croissant de traités mondiaux et régionaux sur l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique.

La conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique sont des choix de société. Ces choix sont le résultat de négociations et de compromis entre différents groupes sociaux qui entretiennent des rapports différents avec la diversité biologique et des rapports de force différents à l'égard d'autres groupes, et représentent différents besoins, intérêts et aspirations économiques, sociaux et culturels. Afin de parvenir à une **large acceptation sociale des objectifs et mesures de conservation, la planification relative à la diversité biologique et la prise de décisions doivent se faire en tenant compte de la composition diversifiée et inégale des sociétés**.

La participation du public est un élément important des principes consacrés dans l'**approche par écosystème**, reconnue à la cinquième réunion de la Conférence des Parties comme étant le principal cadre pour les mesures prises au titre de la Convention sur la diversité biologique. Cette approche est mise en avant également dans les récentes orientations de la Conférence des Parties sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) (voir les encadrés 1 et 2). Pour que les SPANB puissent être efficaces et accomplir leurs objectifs, il est nécessaire que tous les organismes gouvernementaux, les différents niveaux de gouvernement, les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales, les communautés autochtones et locales, les associations scientifiques et le milieu universitaire, les entreprises et les secteurs d'industrie, les femmes, les éducateurs et les médias contribuent à leur élaboration et leur mise en œuvre.

Une récente évaluation des SPANB a montré que la plupart des pays ont eu recours à une approche participative, en assurant la participation d'un nombre et de catégories variables de parties prenantes au processus lié aux SPANB. Cependant, **le manque d'efficacité de nombreux SPANB de première génération a été attribué à un manque de participation du public**, tout particulièrement des femmes, des communautés autochtones et locales et du secteur privé. Parmi les obstacles courants à une participation de la société civile, figurent le manque de temps, de ressources financières, de compétences et de capacités, et le fait que la relation entretenue par les groupes sociaux avec la diversité biologique n'a pas été prise en compte.

Le présent module commence en expliquant les avantages offerts par une large participation du public à l'élaboration et la révision des SPANB. La partie 2 du module explique comment identifier, informer et préparer les groupes sociaux pour assurer leur participation au processus lié aux SPANB. La partie 3 passe en revue les moyens

d'organiser ce processus et examine la question importante des différentes formes ou degrés de participation pouvant être utilisés. Le module conclut en fournissant une liste de dix points à garder à l'esprit lorsque l'on met en place un processus participatif lié aux SPANB.

Encadré 1 Dispositions sur la participation du public dans les orientations de la Conférence des Parties sur les SPANB

La décision IX/8 de la COP, qui fournit les orientations les plus complètes sur les SPANB, demande aux Parties de « **faire participer les communautés autochtones et locales et tous les secteurs et parties prenantes concernés** » à la planification et la mise en œuvre des programmes relatifs à la diversité biologique et énumère plusieurs activités qui pourraient être réalisées, à savoir :

- (i) La préparation, la mise à jour et l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, avec la participation d'un vaste éventail de représentants de tous les principaux groupes, afin de favoriser un sentiment d'appartenance et susciter leur engagement;
- (ii) L'identification des parties prenantes compétentes dans tous les principaux groupes, pour chaque mesure prise au titre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- (iii) La consultation des responsables de politiques d'autres secteurs d'activités, afin de promouvoir l'intégration des politiques et la cohérence;
- (iv) La mise au point de mécanismes pertinents pour améliorer la participation et l'engagement des communautés autochtones et locales et des représentants de la société civile;
- (v) Des efforts prodigués pour améliorer les mesures prises afin d'encourager la participation du secteur privé;
- (vi) Le renforcement de la contribution de la communauté scientifique.

Encadré 2 Dispositions sur la participation du public dans les décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties

Au paragraphe 3 a) de la décision X/2, qui adopte le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, les Parties sont priées instamment de « permettre une participation à tous les niveaux, afin de favoriser une contribution entière et effective des femmes, des communautés autochtones et locales, des organisations de la société civile, du secteur privé et des parties prenantes de tous les autres secteurs à la mise en œuvre exhaustive des objectifs de la Convention et du Plan stratégique ».

D'autres décisions de la dixième réunion de la Conférence des Parties sur la participation des entreprises¹, sur les communautés autochtones et locales², et sur les autorités infranationales, les

¹ **Décision X/21** (participation des entreprises)

² **Décision X/40** (article 8 j) et dispositions connexes : mécanismes visant à promouvoir une participation effective des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention)

municipalités et autres autorités locales³ soulignent également l'importance que revêt la participation de ces groupes au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques relatives à la diversité biologique.

1. Pourquoi la participation du public est importante pour la planification nationale relative à la diversité biologique

La participation du public nécessite du temps et de l'argent et n'est pas toujours facile, mais elle est rentable, si l'on peut exprimer ainsi, grâce aux avantages qu'elle procure pour le processus et le résultat de la planification relative à la diversité biologique. Ces avantages incluent :

- a) Relier la planification et la mise en œuvre
- b) Accéder à toute une gamme de connaissances et informations
- c) Sensibiliser et créer un consensus
- d) Optimiser la cohérence et l'efficacité des politiques

a) Relier la planification et la mise en œuvre

La planification nationale relative à la diversité biologique comprend la planification *et* la mise en œuvre. Il ne suffit pas d'établir un plan pour la diversité biologique; ce plan doit ensuite être mis en œuvre pour faire une différence. Il est nécessaire d'examiner la façon de relier la planification à la mise en œuvre. C'est ici qu'intervient la participation des parties prenantes et d'autres groupes.

La mise en œuvre des SPANB est une responsabilité qui s'étend au-delà du gouvernement et qui concerne tous les secteurs de la société. L'obligation imposée du haut vers le bas de respecter des politiques générales élaborées à distance par des 'experts' et des bureaucrates ne suffira pas pour promouvoir des mesures adéquates et suffisamment étendues pour appliquer les dispositions de la Convention. **On peut s'attendre à ce que les membres de la société (et leurs groupes sociaux) agissent seulement s'ils se sont 'appropriés' les SPANB, en ayant contribué à leur élaboration par le biais de leur expérience, leurs connaissances et leur point de vue.**

L'appropriation des SPANB et l'adhésion à ceux-ci aboutiront sans doute à des initiatives et une action du public. Cela signifie qu'un secteur économique particulier verra son propre avantage dans une mesure de conservation donnée et acceptera, par exemple, de financer la création d'une aire marine protégée, de faire pression pour retirer des subventions à effet pervers pour la diversité biologique, de modifier les lois relatives aux

³ **Décision X/22** (Plan d'action sur les autorités infranationales, les municipalités et autres autorités locales pour la diversité biologique)

pratiques touristiques, ou de prendre toute autre mesure favorable à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Au contraire, si les principaux groupes sociaux n'adhèrent pas aux SPANB, ils pourront s'opposer et empêcher, d'une façon ou d'une autre, l'application effective des mesures de conservation. Ceci peut entraîner des conflits sociaux et la nécessité de consacrer des ressources supplémentaires au suivi et au respect des mesures de conservation, sans aucune garantie de succès.

b) Accéder à toute une gamme de connaissances et informations

Si l'on se place du point de vue des personnes chargées d'élaborer les SPANB, la participation du public est importante également, car elle permet, si elle est adéquate, de **faire en sorte que la planification relative à la diversité biologique prenne en considération toutes les questions qui ont un impact sur les politiques relatives à la diversité biologique, ou qui subissent l'impact de ces politiques** (ou de l'absence de telles politiques). Elle permet de faire en sorte également que ces processus aient accès et tiennent compte des connaissances, innovations et pratiques du public concernant la diversité biologique, tout particulièrement celles des communautés autochtones et locales. Les solutions pour faire face à de nombreux facteurs d'appauvrissement de la diversité biologique peuvent être trouvées auprès des populations autochtones et des communautés locales, dont les moyens de subsistance sont axés sur la diversité biologique, car ces groupes assurent souvent la gestion de leurs ressources biologiques depuis plusieurs générations. Le fait de s'appuyer sur ces connaissances peut permettre d'identifier des mesures innovantes pour faire face à l'appauvrissement de la diversité biologique.

D'autre part, les groupes sociaux vulnérables sont souvent mieux à même de déterminer si des politiques proposées relatives à la diversité biologique risquent d'avoir des effets défavorables sur leurs propres moyens de subsistance et leur bien-être. De telles connaissances sont essentielles pour éviter les conséquences défavorables non intentionnelles des politiques élaborées sans la contribution de ces groupes.

Aucun petit groupe de 'planificateurs relatifs à la diversité biologique' officiels ou experts n'aura **la compréhension, l'expérience et les connaissances requises pour identifier avec succès toutes les questions** soulevées dans le cadre d'un exercice aussi vaste, et encore moins pour identifier un ensemble de propositions de politiques générales qui répondront efficacement à ces questions. Un exercice aussi restreint utilisera inévitablement une approche théorique, allant du haut vers le bas, pour élaborer des politiques générales, et s'avérera inefficace, voire même contreproductif, lors de la mise en œuvre de ces politiques, sans la contribution d'expériences réelles du public.

c) Sensibiliser et créer un consensus

Il est important de garder à l'esprit le fait que le processus lié aux SPANB est autant un processus social, économique et politique, qu'un processus technique. Le processus lié aux SPANB donne **l'occasion de rassembler des groupes sociaux différents et des**

intérêts divergents, en leur permettant d'apprendre les uns des autres, d'être sensibilisés à la relation entretenue par les autres groupes avec la diversité biologique et, idéalement, de travailler ensemble à l'élaboration d'une vision commune et de stratégies viables pour accomplir cette vision.

La mise en œuvre des programmes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, et le partage équitable des avantages qui en découlent, nécessiteront une modification de certaines perceptions et habitudes, et l'adoption de nouvelles pratiques et techniques à tous les niveaux de la société. Dans certaines circonstances, ceci pourra inclure, par exemple, la nécessité de créer des contacts qui n'existent pas à l'heure actuelle, en associant généralement des groupes marginalisés ou des administrations locales au processus, plutôt que le gouvernement national. Ceci pourra inclure également l'examen de questions difficiles ou conflictuelles. De telles modifications ne seront pas réalisées dès la première rencontre; cependant, **un véritable processus participatif sera sans doute fondamental pour créer un rapport de confiance et pour promouvoir une collaboration, afin d'établir peu à peu une cohésion sociale autour des questions relatives à la conservation de la diversité biologique.**

d) Optimiser la cohérence et l'efficacité des politiques

Le module 3 examine l'intégration de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes sectoriels et intersectoriels. Un point important souligné dans ce module est que **la politique relative à la diversité biologique n'est pas seulement une politique environnementale, mais aussi, de façon cruciale, une politique qui émane de différents secteurs de l'économie et de différents niveaux du gouvernement.** La participation du public et la participation des responsables politiques issus de différents secteurs et niveaux de gouvernement au processus lié aux SPANB sont donc essentielles pour assurer une cohérence et un renforcement mutuel entre la diversité biologique et les politiques générales à différents niveaux de gouvernement, et entre la diversité biologique et d'autres domaines de politique générale.

Les encadrés 3, 4 et 5 présentent les processus de participation du public utilisés dans l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en Inde, de la politique forestière de la Grenade et de la carte de gestion territoriale de l'État d'Acre au Brésil, respectivement.

Encadré 3 Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en Inde : 25 000 participants produisent 71 stratégies et plans d'action pour la diversité biologique

Forte d'une participation de 25 000 personnes, l'élaboration des SPANB en Inde constitue l'exercice de planification relative à la diversité biologique le plus étendu effectué à ce jour. Le Ministère de l'environnement et des forêts a confié la conception et la coordination du processus à une organisation non-gouvernementale (Kalpavriksh). De son côté, l'ONG a créé un Groupe central technique et politique de 15 membres, comprenant des représentants d'autres ONG, des experts scientifiques et des activistes, afin de gérer ce processus (voir l'encadré 10).

Différents outils et stratégies innovants ont été utilisés pour communiquer avec des milliers de personnes dans tout le pays, pendant une durée de trois ans. Le processus a ciblé des personnes dans tous les secteurs concernés, y compris le secteur privé, les secteurs de production, le gouvernement national et les collectivités locales, les universitaires, les jeunes et les ONG. Des sessions d'information, des retours d'information des parties prenantes et des programmes d'éducation et de sensibilisation du public ont été coordonnés au moyen de :

- Ateliers nationaux, régionaux et au niveau des États
- Audiences publiques (à différents niveaux, y compris des villages et des sous-groupes au sein des villages)
- Réunions par secteur
- Série de programmes radio
- Registres communautaires sur la diversité biologique
- Festivals itinérants sur la diversité biologique
- Consultations au niveau des villages
- Projets scolaires
- Compétitions et camps axés sur la nature
- Course de bateaux

En plus d'un plan national général, une telle approche décentralisée et partant de la base pour la planification relative à la diversité biologique a permis d'élaborer 71 stratégies et plans d'action pour la diversité biologique au niveau étatique, infra-étatique, éco-régional et thématique. Ce processus a permis de sensibiliser les parties prenantes à la diversité biologique, en augmentant leur capacité à contribuer aux politiques relatives à la diversité biologique, en créant des réseaux et en responsabilisant les gens pour les pousser à agir. Il a remis en cause l'idée selon laquelle des sommes considérables étaient nécessaires pour mener à bien un tel processus et il a montré ce que l'on pouvait faire avec des ressources limitées.

Il est important de savoir que le projet de plan élaboré dans le cadre de ce processus n'a pas été accepté par le Ministère de l'environnement et des forêts, mais il a été intitulé 'rapport technique' dans le processus d'élaboration d'un nouveau document national. Un enseignement important peut être tiré de cette expérience, à savoir, qu'il est nécessaire d'assurer une représentation des différents secteurs de la société, tels que les groupes marginalisés, mais aussi d'autres acteurs de la société qui doivent contribuer au processus pour parvenir à un plan réaliste et faisable. Cet enseignement n'enlève en rien le caractère innovant et créatif de l'expérience indienne.

Sources:

Apte, T. 2006, A People's plan for biodiversity conservation: creative strategies that work (and some that don't). IIED Gatekeeper Series 130.

<http://www.iied.org/pubs/display.php?o=14538iied>

IIED. 2005. An Activist Approach to Biodiversity Planning: A Handbook of Participatory Tools Used to Prepare India's National Biodiversity Strategy and Action Plan. IIED, London.

TPCG and Kalpavriksh. 2005. Securing India's Future: Final Technical Report of the National Biodiversity Strategy and Action Plan. Prepared by the SPANB Technical and Policy Core Group. Kalpavriksh, Delhi / Pune.

Encadré 4 L'élaboration de la politique forestière de 1999 de la Grenade

Durant la période allant de mai 1997 à novembre 1998, les parties prenantes de la gestion et l'utilisation des forêts de la Grenade ont contribué à l'élaboration d'une nouvelle politique forestière nationale. Appuyées par des organisations facilitant le processus, les parties prenantes ont identifié la nécessité d'élaborer une nouvelle politique et ont entamé un processus inclusif comprenant la participation d'un grand nombre d'acteurs, y compris des organisations communautaires. Dans le cadre de ce processus, les parties prenantes ont effectué un certain nombre d'études de politiques par sous-secteur. Elles ont aussi mis en place et mis en œuvre un programme de consultation et de sensibilisation du public. Le processus a culminé dans un atelier destiné à créer un consensus (auquel plus de 180 personnes ont participé). Cet atelier a jeté les bases d'une nouvelle vision pour les forêts de la Grenade et leur rôle dans le développement national, des objectifs généraux pour la politique forestière, un cadre pour la mise en œuvre, et des orientations pour chaque sous-secteur. Suite à l'adoption de cette politique forestière en Conseil des ministres, le département ministériel des forêts et des parcs nationaux a entamé un processus conduisant à l'adoption d'un nouveau plan stratégique pour le département, puis il a redéfini sa mission, à savoir : « faciliter la participation des partenaires institutionnels, communautaires et individuels à une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources forestières de la Grenade ». Pour accomplir cette mission, le département ministériel a été restructuré et il a élaboré des nouvelles approches et modes de fonctionnement (Bass 2000).

Sources

CANARI. 2002. [Assessing Capacity for Participatory Natural Resource Management](#). CANARI Guidelines Series No3:21pp. (22.9 Kb). Pg 8

CANARI. 2003. [Guidelines for Participatory Planning: A Manual for Caribbean Natural Resource managers and Planners](#). CANARI Guidelines Series No4:38pp. (415 Kb) pg. 10

Encadré 5 Acre-Brésil, zonage écologique et économique (ZEE)

Le concept de zonage écologique et économique est apparu au Brésil dans les années 1980, comme mesure gouvernementale pour faire face à l'accélération du déboisement et aux conflits violents concernant l'accès aux ressources dans la région de l'Amazonie. Ce zonage vise à préserver l'environnement, tout en assurant un développement économique durable et une amélioration du bien-être des populations. Un aspect fondamental du zonage écologique et économique est qu'il est utilisé comme instrument pour rechercher un consensus, en prenant très au sérieux la participation des parties prenantes et en tenant compte des réalités spécifiques de chaque région dans laquelle ce zonage est appliqué. Conformément au droit fédéral brésilien, chaque État (provincial) doit élaborer un programme de zonage écologique et économique.

L'État d'Acre a mis en place un programme de zonage écologique et économique en 1999. La première phase a été marquée par la participation de différents groupes sociaux et l'examen de questions qui avaient souvent été ignorées dans les programmes de zonage écologique et économique de la région de l'Amazonie, telles que le potentiel de l'agroforesterie, la diversité biologique et les services écosystémiques, les territoires de populations traditionnelles, les conflits sociaux et environnementaux, et le potentiel offert par les produits forestiers non ligneux. Les résultats de la première phase ont inclus un nouveau paradigme pour l'affectation des sols dans l'État d'Acre, en élaborant un programme de réforme foncière et en institutionnalisant des unités de réserves intégrales, des terres autochtones, des réserves extractives et des forêts étatiques et nationales.

La deuxième phase du zonage écologique et économique s'est achevée en 2007 et a innové en ajoutant une dimension culturelle et politique (identité, systèmes de valeur, modes de vie et projets communautaires locaux) aux aspects de l'affectation des sols reliés aux ressources naturelles et socio-économiques. Le principal résultat de la deuxième phase a été l'établissement de la Carte de gestion territoriale de l'État d'Acre, à l'échelle 1:250 000. Cette carte est un document juridique qui crée différentes zones d'occupation des sols, ainsi que des règles et critères obligatoires pour assurer une gestion durable de ces zones. La participation de la société a été fondamentale pour les décisions prises en établissant cette carte. Des réunions techniques et institutionnelles ont été organisées avec les parties prenantes pour définir la méthodologie employée, et des débats ont été menés dans toutes les municipalités de l'État. Suite à ces réunions, des séances de travail ont été organisées avec les organismes étatiques compétents, et les suggestions et observations des parties prenantes ont été prises en compte pour parvenir à un consensus.

Sources:

ACRE. Governo do Estado do Acre. Programa Estadual de Zoneamento Ecológico-Econômico do Estado do Acre. Zoneamento Ecológico-Econômico do Acre Fase II: documento Síntese – Escala 1:250.000. Rio Branco: SEMA, 2006. 354p.

La politique environnementale d'Acre basée sur le zonage écologique et économique. Exposé présenté par des représentants de l'Atelier régional et infrarégional de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des SPANB et l'intégration de la diversité biologique – Amérique du Sud, 31 mars au 4 avril 2008, à Rio Branco, Acre, Brésil.

2. Qui devrait participer à la planification relative à la diversité biologique?

Dans certains pays, de nombreuses parties prenantes et d'autres groupes s'identifieront eux-mêmes et s'attendent à être inclus dans le processus lié aux SPANB. Dans les pays qui ont déjà mis en œuvre (ou qui mettent en œuvre actuellement) un ou deux SPANB, plusieurs groupes contribuent déjà activement à leur mise en œuvre, à leur suivi et à l'établissement de rapports les concernant. Cependant, dans presque tous les pays, certains groupes sociaux seront marginalisés et/ou réticents à l'idée de participer et ils devront être recherchés et encouragés à prendre part au processus.

Il n'existe aucune liste déterminée à l'avance de groupes sociaux concernés par le processus lié aux SPANB. La liste spécifique des groupes sociaux concernés pourra être différente dans chaque pays, puisque les pays ont différentes institutions, différents dispositifs juridiques et administratifs, différentes traditions et formes de participation – sans compter une diversité biologique différente : tous ces facteurs influenceront le type de parties prenantes qui devraient contribuer au processus.

Les orientations de la Conférence des Parties décrivent cinq grands groupes :

- Les ministères du gouvernement (y compris différents niveaux de gouvernement, les ministères par secteur et les ministères chargés de l'éducation et des affaires sociales)
- La communauté scientifique
- Les ONG
- Le secteur privé
- Les communautés autochtones et locales

Il convient de ne pas oublier que le groupe « ministères du gouvernement » comprend **le ministère chargé de l'environnement et de l'élaboration et la mise en œuvre des SPANB**. Ces acteurs du gouvernement ne devraient pas être considérés comme des parties prenantes extérieures ou situées au-dessus du processus multipartite. De même, les correspondants nationaux des différents programmes de travail, initiatives et questions intersectorielles au titre de la Convention, et les personnes chargées de la planification et de l'application d'autres accords multilatéraux sur l'environnement devraient être inclus dans le processus.

Il est très important également d'inclure dans le processus les **communautés autochtones et locales**, qui ont un statut unique au titre de la Convention (voir l'encadré 6). Il est essentiel d'assurer la contribution et la collaboration de ces groupes, car les mesures de conservation doivent être formulées d'une façon qui respecte les moyens de subsistance, les pratiques et les savoirs des communautés autochtones et locales. Dans certains cas, ces groupes n'auront pas accès aux médias ou aux réseaux Internet et ne sauront pas forcément que le processus lié aux SPANB a commencé. Il convient de leur accorder une attention particulière, en prenant contact avec eux et en les invitant à participer au processus.

Parmi les représentants des groupes sociaux énumérés ci-dessus, il faudrait assurer une **représentation adéquate des femmes** et de **toute la gamme de questions sexospécifiques** qui entrent dans le champ d'application de la Convention. Le rôle essentiel joué par les femmes en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et, par conséquent, la nécessité d'assurer la participation des femmes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives à la diversité biologique, sont reconnus dans le préambule de la Convention. Dans les pays où il existe un Ministère des affaires féminines ou une institution équivalente ou, à défaut, lorsqu'il existe une organisation non gouvernementale bien connue localement qui œuvre pour assurer l'égalité des femmes dans la société, un représentant devrait être invité à participer au processus lié aux SPANB. Plusieurs Parties à la Convention, y compris Niue, la Jordanie et les îles Marshall, ont mené de telles initiatives (le module 9 fournit des précisions sur la manière d'intégrer les questions sexospécifiques dans les SPANB; d'autres orientations à ce sujet figurent dans le Cahier technique No. 49 de la CDB).

Un autre groupe important doit participer au processus lié aux SPANB : il s'agit des **ministères et acteurs sectoriels et intersectoriels**. Certains parmi ce grand groupe considéreront la planification relative à la diversité biologique comme peu prioritaire, voire même comme une menace, ou comme non pertinente pour leurs activités, et ne souhaiteront pas initialement participer au processus. Dans de tels cas, le comité directeur des SPANB devra consacrer du temps et prodiguer des efforts pour créer des liens avec les principaux acteurs et pour les informer et communiquer avec eux, afin de les sensibiliser à l'importance que revêt la diversité biologique pour leur secteur et la société en général, en vue d'éveiller leur intérêt et d'encourager leur participation (le module 3 examine la question de l'intégration de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes sectoriels et intersectoriels; le module 7 apporte des précisions sur les stratégies de communication). Il va sans dire que la participation de ces acteurs, et donc leur adhésion et leur coopération dans le cadre du processus, sont essentielles pour assurer la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Il est important de se rappeler que l'identification et l'inclusion des groupes sociaux participants seront sans doute un processus imparfait et répétitif, à mesure que des nouveaux groupes sont identifiés pendant toute la durée du processus. D'autre part, puisque les différents groupes auront différentes capacités, le processus devra être souple pour permettre à ceux qui disposent de capacités limitées de bien cibler leur contribution. Dans le cadre des efforts prodigués pour assurer la participation de tous les groupes concernés, la principale ligne directrice est de se poser la question suivante :

Qui est intéressé par cette question :

- ✓ Qui utilise ou a un impact sur la ressource considérée, de quelle façon et dans quelle mesure?
- ✓ Qui en profite et qui n'en profite pas?
- ✓ Qui souhaite en profiter, mais n'est pas en mesure d'en profiter?
- ✓ Qui serait affecté par une modification de l'état, de la forme, ou des produits de la gestion?

L'encadré 7 énumère une série d'enjeux, d'intérêts et/ou de droits que les parties prenantes et d'autres groupes peuvent avoir dans le cadre de la planification relative à la diversité biologique. L'encadré 8 explique comment le concept de services écosystémiques sous-tendus par la diversité biologique est un mécanisme utile pour identifier les participants.

Encadré 6 Le statut unique des communautés autochtones et locales au titre de la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique reconnaît le statut unique des communautés autochtones et locales pour les questions relatives à la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique. Contrairement aux autres groupes sociaux, les communautés autochtones et locales sont souvent tributaires de la diversité biologique pour leurs moyens de subsistance et leur intégrité culturelle, et elles disposent souvent de droits coutumiers et/ou statutaires préexistants concernant l'accès et l'exploitation des éléments constitutifs de la diversité biologique. D'autre part, les connaissances et pratiques des communautés autochtones et locales relatives à la diversité biologique sont considérées comme des sources importantes de savoir-faire, en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Ainsi, les 'enjeux' ou 'intérêts' des communautés autochtones et locales concernant les questions relatives à la diversité biologique sont de nature différente de ceux des autres groupes sociaux et devraient être considérés comme des *droits*. C'est pourquoi les communautés autochtones et locales sont de plus en plus mentionnées comme étant des « détenteurs de droits » dans le cadre de la participation du public à l'élaboration des politiques et la programmation relatives à la diversité biologique.

La reconnaissance du rôle et du statut uniques des communautés autochtones et locales est consacrée dans le préambule et les principales dispositions de la Convention. À l'échelle du système de l'ONU, la Convention sur la diversité biologique reconnaît la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui souligne, entre autres, l'importance que revêt la participation des peuples autochtones à la prise de décisions concernant toutes les questions qui ont un impact sur leur vie, comme base pour assurer le respect de l'ensemble des droits humains.

L'un des cinq objectifs de la deuxième Décennie internationale des populations autochtones (2005-2015), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, est de promouvoir la participation pleine et entière des peuples autochtones à la prise des décisions qui concernent directement ou indirectement leur modes de vie, leurs terres et territoires traditionnels, leur intégrité culturelle en tant que peuples autochtones disposant de droits collectifs ou tout autre aspect de leur vie, sur la base du principe du consentement préalable, libre et éclairé (A/60/270, paragraphe 9 ii)).

Encadré 7 Les enjeux, les intérêts et les droits dans le cadre de la planification relative à la diversité biologique

Les groupes sociaux souhaiteront peut-être participer au processus lié aux SPANB pour plusieurs raisons :

- **Ils peuvent disposer de droits coutumiers ou statutaires sur les éléments constitutifs de la diversité biologique** (gènes, espèces ou écosystèmes), qui pourraient être affectés par les actions d'autres groupes sociaux.
- **Ils peuvent être affectés, directement ou indirectement**, de manière positive ou négative, par l'état et les tendances de la diversité biologique et les résultats du processus lié aux SPANB. A titre d'exemple, la création d'aires protégées dans le cadre des SPANB aura des conséquences pour les populations qui vivent dans ces zones ou à leurs abords, et pour d'autres acteurs qui utilisent ou souhaitent utiliser les ressources situées dans ces zones ou à leurs abords.
- Les activités qu'ils entreprennent **peuvent avoir un impact sur la diversité biologique**. Ceci concerne, par exemple, les organismes responsables des secteurs de l'agriculture, du transport, de l'exploitation forestière, de l'aménagement régional ou du développement urbain, et les entités qui entreprennent ces activités.
- Ils peuvent **disposer d'une expérience, de connaissances et/ou de compétences** qui intéressent la diversité biologique et qui peuvent permettre aux SPANB d'avoir des meilleurs résultats, ou d'éviter des résultats défavorables. Il est important d'assurer la participation de tous ceux qui disposent de connaissances et de compétences en la matière, sans distinction. Les connaissances détenues par les établissements de recherche, le public et le secteur privés, et les connaissances détenues par les populations autochtones et les communautés locales sont tout aussi importantes.
- Ils peuvent avoir **des responsabilités directes, juridiques ou administratives**, pour certains aspects relatifs à la diversité biologique, comme par exemple : le ministère de l'environnement; l'agence nationale de l'environnement; les organismes responsables des forêts, des ressources hydriques, ou de la gestion du littoral; l'office national des brevets ou l'organisme national de protection de la propriété intellectuelle (pour les questions relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation); les autorités infranationales, les municipalités et les autres collectivités locales, entres autres entités.
- Les mesures et les politiques adoptées au titre des SPANB **peuvent avoir un impact sur les travaux des groupes sociaux**. A titre d'exemple, les exigences prescrites pour les évaluations de l'impact sur l'environnement influenceront la façon dont le ministère de l'énergie planifiera et autorisera des nouvelles installations de production d'électricité, ou la façon dont le ministère du transport ou les organismes chargés des autoroutes planifieront et autoriseront des nouveaux projets d'aménagement.

Encadré 8 L'approche fondée sur les services écosystémiques pour identifier les parties prenantes

Les services écosystémiques peuvent être un point de départ utile pour identifier les parties prenantes, car ils permettent de mieux comprendre les liens qui existent entre la diversité biologique d'une part, et le développement et le bien-être humain d'autre part. En prenant n'importe quel service écosystémique identifié dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, les efforts déployés pour trouver les parties prenantes concernées pourraient poser les questions suivantes:

- a) Quels sont l'état et les tendances de ce service écosystémique?
- b) Qui (c'est-à-dire, quels sont les acteurs sociaux) contribue à cet état et ces tendances?
- c) Qui subit les incidences de cet état et ces tendances? Ou qui est tributaire de ce service écosystémique?
- d) Quelles mesures doivent être prises pour modifier l'état et les tendances de ce service écosystémique (en supposant qu'il subit un déclin)?

La réponse à la question d) pourra fournir plusieurs moyens d'effectuer des changements, chacun ayant des avantages et des inconvénients, en termes d'efficacité pour inverser l'état et les tendances actuels. Pour chacun de ces moyens, les questions suivantes pourraient être posées:

- e) Qui peut contribuer à effectuer un tel changement?
- f) Qui sera affecté (positivement / négativement) par un tel changement?

Sources:

Biodiversity in EIA and SEA. Background Document to CBD Decision VIII/28: Voluntary Guidelines on Biodiversity-Inclusive Impact Assessment.

<http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-26-en.pdf>

Ecosystem Services: A Guide for Decision Makers (World Resources Institute, 2008

http://pdf.wri.org/ecosystem_services_guide_for_decisionmakers.pdf

Il convient de se rappeler, lorsqu'on identifie les groupes sociaux qui participeront au processus de planification relative à la diversité biologique, que les **individus choisis pour représenter un groupe particulier de la société doivent appartenir à ce groupe et/ou doivent avoir suffisamment de connaissances et d'expérience concernant les préoccupations du groupe. Plus important encore, le représentant du groupe doit avoir un mandat adéquat conféré par le groupe pour représenter ses membres.**

Chaque groupe social qui participe au processus lié aux SPANB doit s'exprimer en son nom et uniquement en son nom. A titre d'exemple, les points de vue des petits exploitants agricoles devraient être exprimés par les représentants d'organisations de petits exploitants agricoles et non par des fonctionnaires du ministère de l'agriculture, ou des membres du personnel d'organismes de vulgarisation agricole, ou des ONG s'exprimant

en leur nom. De la même façon, les points de vue des communautés autochtones et traditionnelles devraient être leurs propres points de vue, énoncés par leurs propres représentants. Des acteurs extérieurs, comme les anthropologues, les ONG ou les organisations religieuses ne devraient pas être invités à participer au processus au nom des communautés autochtones et traditionnelles, même si ces acteurs soutiennent ces communautés ou sont bien informés sur celles-ci.

Le comité directeur des SPANB

Une première étape importante dans l'élaboration et/ou la révision des SPANB est de mettre en place un comité directeur, composé de représentants de différents organismes gouvernementaux, de différents secteurs de la société civile (y compris les femmes, les communautés autochtones et locales, le secteur privé et les intérêts sectoriels, et les organisations non gouvernementales), de différents domaines d'expertise scientifique et de différents biomes nationaux ou régions géographiques (l'encadré 9 décrit la composition de la Commission nationale de la biodiversité au Brésil). Il est prévu que le **comité directeur des SPANB coordonne et supervise le processus lié aux SPANB**; en conséquence, ses membres devraient accepter de contribuer à toutes les étapes de l'élaboration des SPANB, mais aussi, de préférence, à leur mise en œuvre, leur suivi et l'établissement de rapports les concernant.

La plupart des Parties auront déjà identifié et employé un comité directeur pour élaborer leur premier SPANB. Comme indiqué dans le module 2, le **statut de membre du comité directeur devrait être réexaminé au début du processus de révision des SPANB, pour s'assurer que les membres de départ souhaitent continuer de participer au processus et pour s'assurer que toutes les parties prenantes et tous les groupes sociaux concernés sont représentés dans le cadre du processus**. Il est particulièrement important, étant donné le besoin d'intégrer la diversité biologique dans tous les secteurs de la société, que le comité directeur inclue des **représentants des secteurs qui sont tributaires de la diversité biologique dans le pays, ou qui ont un impact sur celle-ci**. Le comité directeur aura sans doute pris connaissance d'autres groupes sociaux qui devraient participer au processus durant la mise en œuvre du précédent SPANB. Ce sera donc un bon moment de les inviter à participer au processus.

La principale distinction entre les parties prenantes et d'autres groupes qui font partie du comité directeur, et ceux qui sont invités à participer au processus de consultation plus général, est que les membres du comité directeur auront pour mission d'orienter et de mener à bien le processus lié aux SPANB, tandis que les parties prenantes et d'autres groupes qui participent au processus plus général seront en mesure de choisir dans quelle mesure et pendant quelle durée ils participeront au processus. D'autre part, selon la forme que prendra le processus, les groupes qui participent uniquement au processus plus général pourront contribuer à des forums thématiques ou régionaux spécifiques, plutôt qu'à l'échelle nationale, alors qu'une contribution nationale sera requise pour les membres d'un comité directeur national.

Une fois le comité directeur mis en place, celui-ci devrait **mettre au point une stratégie et/ou un plan concernant un processus participatif plus général** pour réviser ou

élaborer des SPANB. Cette stratégie et/ou plan pourrait comprendre :

- Une liste préliminaire des groupes sociaux qui devraient participer au processus
- Une idée de la relation qui existe entre les participants, ainsi que des rôles du comité directeur et des participants en général
- Un plan concernant les techniques et les modèles qui seront utilisés pour assurer la contribution des participants, et pour maintenir leur intérêt et leur engagement pendant toute la durée du processus lié au SPANB
- Une idée de la façon dont la contribution des participants sera gérée et suivie
- Un calendrier
- Un budget

Encadré 9 La Commission nationale de la biodiversité au Brésil

La Commission nationale de la biodiversité (CONABIO) au Brésil est chargée de mettre en œuvre la Politique nationale relative à la diversité biologique, en favorisant des synergies entre le gouvernement et la société civile. Elle est structurée autour de sept éléments thématiques (que l'on retrouve dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique) et de sept éléments biogéographiques (correspondant aux principaux biomes du Brésil).

La Commission comprend un représentant de chaque institution ci-après :

Gouvernement fédéral	Ministère de l'environnement Ministère des sciences et technologies Ministère de l'agriculture et de l'élevage Ministère de la santé publique Ministère des affaires étrangères Ministère de la planification, du budget et de la gestion Ministère du développement agricole Ministère de l'intégration nationale Secrétariat de l'aquaculture et de la pêche Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA)
Gouvernements des États	Association brésilienne des autorités environnementales des États (ABEMA)
Milieu universitaire	Société brésilienne pour le progrès de la science (SBPC) Académie brésilienne des sciences (ABC)
ONG et mouvements sociaux	Forum d'ONG et de mouvements sociaux pour l'environnement et le développement (représentant les ONG environnementales) Forum social d'ONG et de mouvements sociaux (représentant des mouvements sociaux)
Communautés autochtones	Coordination des organisations autochtones de l'Amazonie (COIAB)
Organisations de travailleurs	Confédération nationale des travailleurs agricoles (CONTAG)

Secteurs d'industrie	Confédération nationale de l'agriculture (CNA) Confédération nationale de l'industrie (CNI)
-----------------------------	--

Source: <http://www.parquenahuelbuta.cl/central/documentos/34e18170fa9d6399b6fe030655689fb3.pdf>

Organiser et classer les participants

Les organisateurs de processus multipartites s'efforcent souvent de **classer les participants dans différentes catégories**, afin de simplifier la gestion du processus. Bien souvent, leur façon de participer et le moment de leur participation seront déterminés par la catégorie à laquelle appartiennent les participants. Une façon d'organiser les participants est de les classer en fonction **des priorités et des domaines ciblés par les SPANB**. Il peut y avoir différentes parties prenantes et détenteurs de droits pour différents domaines d'intervention. Ceux-ci peuvent être divisés à leur tour par biome, province, secteur ou activité économique, service écosystémique, ou tout autre thème pertinent.

Une autre façon habituelle d'organiser les participants est de les classer selon **l'importance de leurs enjeux** concernant certaines questions relatives à la diversité biologique – les parties prenantes sont ainsi classées comme parties prenantes *directes*, *indirectes*, ou parfois *distantes*. Ceci peut paraître un exercice simple, mais il peut **entraîner potentiellement une certaine confusion et des conflits éventuels**, car les parties prenantes seront parfois inscrites dans des catégories qui ne leur conviennent pas, et elles pourront contester les règles et les définitions utilisées pour le classement. Il est possible d'éviter de tels conflits en **permettant aux parties prenantes de s'inscrire elles-mêmes dans une catégorie de leur choix**. Il faut s'attendre à ce que différentes parties prenantes participent à des degrés différents et à différents moments du processus.

Il convient de souligner qu'il n'existe pas une seule manière d'organiser un processus multipartite. **Chaque gestionnaire national chargé d'élaborer des SPANB et chaque comité directeur national devront faire preuve de souplesse et de créativité pour identifier les parties prenantes et d'autres groupes sociaux concernés, selon les circonstances nationales et conformément à la forme et à l'évolution du processus lié aux SPANB**. Les encadrés 10 et 11 émettent des suggestions concernant les personnes qui devraient contribuer à l'examen des questions relatives à la diversité biologique agricole et à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation, respectivement.

Puisque les décisions concernant les priorités et les thèmes abordés dans les SPANB seront sans doute prises uniquement lorsque le comité directeur aura été mis en place, qu'il aura identifié une série de participants plus large et qu'il aura examiné les informations disponibles sur la diversité biologique, il sera peut-être nécessaire d'ajouter d'autres groupes concernés, au fur et à mesure qu'ils sont identifiés.

Encadré 10 Parties prenantes éventuelles pour intégrer la diversité biologique dans l'agriculture

Les parties prenantes éventuelles pour intégrer la diversité biologique dans l'agriculture peuvent inclure :

- Ministère de l'environnement
- Ministère de l'agriculture
- Instituts de recherche agricole publics et privés
- Organismes de vulgarisation agricole
- Établissements d'enseignement ou de formation agricole
- Correspondants nationaux pour les questions relatives à la FAO, y compris le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- Associations de l'industrie de la biotechnologie agricole
- Universités ou autres instituts de recherche
- Associations de paysans ou de petits exploitants agricoles
- Associations de l'industrie agroalimentaire
- Associations communautaires autochtones et locales
- Économistes agricoles
- Gestionnaires de matériel génétique et de banques de semences
- Organisations non gouvernementales spécialisées
- Associations d'apiculteurs ou d'autres secteurs liés aux pollinisateurs
- Organismes de sélection végétale et animale
- Points focaux nationaux de la CDB pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation

Il s'agit là de parties prenantes agricoles 'directes' uniquement. Cependant, puisque le secteur agricole joue un rôle important dans la plupart des pays, que ce soit en matière de sécurité alimentaire, de commerce extérieur ou de revenus des exportations, et que ce secteur est souvent soutenu par des politiques de crédit agricole, de réforme foncière, d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que par des politiques relatives aux sciences et technologies, les parties prenantes pourraient donc inclure non seulement les parties prenantes directement concernées par les questions relatives à la diversité biologique agricole, mais aussi, toutes les organisations dont le mandat se rapporte à cette question.

Les parties prenantes pourraient donc inclure les ministères et les organismes gouvernementaux agissant dans le domaine de la santé, du commerce, de la planification et des finances, de l'éducation et de la formation, des sciences et technologies, et d'autres domaines encore. Les parties prenantes pourraient inclure également les secteurs de la société civile qui s'occupent de ces questions, tels que les caisses populaires, les organisations spécialisées dans le domaine de la santé et de la nutrition, les économistes et les analystes dotés de compétences pour identifier des nouveaux marchés pour les produits traditionnels issus de la diversité biologique agricole, et d'autres groupes encore.

Encadré 11 Parties prenantes éventuelles pour les questions relatives au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Les détenteurs de ressources génétiques dans chaque pays doivent être identifiés et inclus dans le processus d'élaboration de cet aspect des SPANB. Ces parties prenantes comprennent :

- Les organisations communautaires autochtones et locales (et groupes d'agriculteurs) représentatives
- Les organismes gouvernementaux compétents (tels que les organismes agissant dans le domaine de l'environnement, des sciences et technologies, du commerce, de la propriété intellectuelle et du développement industriel)
- Le secteur privé (tel que l'industrie de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques et des produits cosmétiques)
- La communauté scientifique, les détenteurs de collections *ex situ*
- Les universitaires, les experts juridiques et d'autres personnes encore

2.2 Communication, information et préparation des participants

La gestion de la communication et de l'information est essentielle pour assurer l'efficacité du processus multipartite. Il faut s'attendre à ce que différents groupes de parties prenantes aient différents niveaux de compréhension des processus liés à la Convention sur la diversité biologique, différentes relations avec la diversité biologique, différentes capacités de participation, différentes langues et différents accès aux moyens de communication. Il est donc important de **bien concevoir et planifier la manière de communiquer – la terminologie, le contenu/message et le moyen de communication retenu** - à différentes parties prenantes, de sorte que celles-ci puissent participer le plus égalitairement possible. (Le module 7 fournit des précisions sur les problèmes et stratégies de communication relatifs aux SPANB).

Bien que de nombreux participants connaissent déjà la Convention sur la diversité biologique et ses processus, ils **auront peut-être besoin d'être informés sur l'évolution et les décisions récentes de la Conférence des Parties et du processus lié aux SPANB**. Les nouveaux participants, en particulier, auront besoin **d'informations générales sur la Convention sur la diversité biologique et ses processus**, afin de participer efficacement au processus.

Il conviendra de s'efforcer de fournir toutes les informations nécessaires aux participants au début du processus et de mettre à disposition toute nouvelle information pendant toute la durée du processus lié aux SPANB. Les Parties qui ont déjà mis en place un Centre d'échange d'information au niveau national pourront l'utiliser à cette fin. Les Parties qui n'ont pas mis en place un tel centre d'échange pourraient utiliser un espace réservé sur le site Internet de l'organisme chargé de diriger le processus lié aux SPANB, ou un autre moyen de communication en ligne. Certaines Parties, comme le Samoa, ont trouvé utile de publier une lettre d'information sur les SPANB, distribuée périodiquement aux parties

prenantes, afin de les informer des récents développements concernant les SPANB et de maintenir leur intérêt à l'égard du processus.

La transparence sera fondamentale pour créer un rapport de confiance et assurer la légitimité du processus, du point de vue des participants, et cette transparence sera essentielle pour le résultat du processus. Il est important d'expliquer clairement comment le processus sera mené, **ce qui est attendu des participants et ce qu'ils peuvent attendre du processus** (y compris le degré d'influence qu'ils peuvent espérer avoir sur les décisions prises). Un engagement du comité directeur des SPANB ou du Ministère de l'environnement, sous une forme ou une autre, indiquant que les recommandations issues du processus seront intégrées dans les SPANB peut aider à assurer la participation de certains groupes. On peut aussi répondre aux attentes des parties prenantes en indiquant clairement, par exemple, que le processus participatif comprendra des négociations et nécessitera des compromis.

3. Mener à bien un processus multipartite

Une fois que les parties prenantes et d'autres groupes sociaux auront été sélectionnés et/ou invités à contribuer au processus de planification, il faudra décider **quand et comment** assurer leur participation – **c'est-à-dire, quels modèles, techniques et méthodes seront utilisés** –, de même que coordonner leur participation, afin d'avoir une dynamique optimale entre les participants et de maintenir leur intérêt et leur engagement dans la mise en œuvre et les autres étapes du processus lié aux SPANB.

Encore une fois, de nombreux mécanismes peuvent être utilisés et il n'existe aucune solution unique. Si un pays dispose déjà de procédures de consultation pour les débats sur les politiques publiques, ou s'il existe déjà des forums pour des débats généraux sur les politiques d'environnement ou de développement, alors on s'appuiera sur ces procédures et mécanismes – en utilisant les structures existantes, ou en mettant en place une nouvelle structure basée sur les procédures qui ont réussi dans le pays. Cependant, s'il n'existe aucune structure nationale, ou si les structures existantes sont jugées inadéquates ou inappropriées, alors de nouveaux mécanismes devront être mis en place.

La décision concernant le type de mécanisme à mettre en place dépendra de la taille du pays, du nombre de parties prenantes et participants anticipés, de l'étendue des questions relatives à la diversité biologique examinées et, en fin de compte, des facteurs sociaux, politiques, institutionnels et culturels propres à chaque pays. **Il reviendra au comité directeur national d'étudier quel mécanisme sera le plus efficace pour assurer la participation des parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la diversité biologique qui tiennent compte des réalités et préoccupations du pays et de sa population, et pour coordonner leur mise en œuvre.**

Méthodes

Tout aussi importantes que les décisions concernant le **modèle à suivre**, sont les décisions concernant les **méthodes** utilisées pour assurer la participation des parties

prenantes. Il est important que tous les participants au processus lié aux SPANB aient le sentiment qu'ils sont des partenaires égaux, que leur expérience et leurs connaissances sont importantes, et que leurs points de vue sont pris en compte sur un pied d'égalité. Il est important également de reconnaître les inégalités qui existent entre les participants et de procéder à certains ajustements, pour que les groupes les plus influents ne dominent pas et/ou ne manipulent pas le processus.

Il n'est pas facile de créer un tel sentiment de confiance dans le processus, pourtant essentiel pour aboutir au résultat général souhaité, à savoir, un sentiment d'appropriation du processus partagé entre tous les participants. Ceci nécessitera parfois de renoncer à certaines traditions et habitudes bien ancrées, en examinant, par exemple, quelle est la meilleure façon **d'encourager réellement des débats interactifs en table ronde et d'éviter le piège d'une série de conférences dans lesquelles des 'experts' s'expriment sur un podium devant une salle remplie de personnes qui écoutent passivement**. Ceci nécessitera des compétences d'organisation, d'animation, de négociation, de gestion des conflits, de communication et de mobilisation, entre autres compétences – que les membres du comité directeur des SPANB n'auront pas forcément et qu'ils ne devraient pas s'efforcer d'avoir. En tant que membres de groupes de parties prenantes qui participent au processus, les membres du comité directeur ne sont pas neutres et pourront nuire au processus si d'autres parties prenantes considèrent qu'ils ont trop d'influence sur l'orientation des débats. De la même façon, comme le montre le cas de l'Inde (voir l'encadré 3), les SPANB issus du processus multipartite doivent être acceptés, en premier lieu et fondamentalement, par les acteurs du gouvernement qui ont pour mandat d'élaborer les SPANB. En conséquence, leur adhésion au processus est aussi importante que celle des autres parties prenantes. C'est la raison pour laquelle il est **recommandé que le comité directeur embauche un professionnel et un facilitateur neutre**, qui aidera à planifier et à mettre en œuvre les différentes formes d'interaction entre parties prenantes.

Analyse des parties prenantes

Le processus multipartite, par définition, réunit des acteurs aux intérêts différents pour qu'ils travaillent ensemble afin de relever un défi commun. Certains intérêts seront différents tout en étant complémentaires, mais dans certains cas, le processus opposera des intérêts contradictoires. Dans de nombreux cas, c'est précisément ce qu'il faut faire pour que les SPANB reflètent un réel consensus social; on a donc beaucoup à perdre à éviter de telles interactions.

Il est donc important d'examiner quelle est la meilleure façon d'avoir **des interactions respectueuses et fructueuses entre les parties prenantes**. Un moyen d'y parvenir est d'effectuer une **analyse des parties prenantes**, afin de **comprendre le mieux possible chaque groupe social participant**, ses enjeux, ses droits ou ses intérêts concernant la diversité biologique, ses attentes du processus de planification, son rapport de force avec les autres groupes sociaux et l'origine de son pouvoir, ses réseaux, sa marge de manœuvre et ses possibilités de changement, les domaines potentiels d'accord et de désaccord avec les autres groupes, etc. De nombreuses méthodes peuvent être utilisées pour effectuer une telle analyse. Un certain nombre de méthodes sont indiquées dans les

ressources citées à la fin du présent module, mais un facilitateur professionnel pourra aussi avoir des idées sur la façon d'effectuer une analyse des parties prenantes.

Il conviendra aux gestionnaires des SPANB de décider si l'analyse des parties prenantes devrait être effectuée :

- a) Dans le cadre de la préparation du processus multipartite, de sorte que le facilitateur et le(s) gestionnaire(s) des SPANB puissent connaître le mieux possible les parties prenantes, afin de pouvoir anticiper, éviter et/ou gérer les conflits, selon que de besoin. Cette solution est recommandée lorsque les parties prenantes ont des intérêts très contradictoires; OU
- b) Dans le cadre du processus multipartite lui-même, avec la participation des parties prenantes. L'avantage d'une telle approche est que l'exercice d'analyse des parties prenantes pourra être utilisé comme outil de négociation et de gestion des conflits, par le biais duquel les participants seront sensibilisés aux enjeux des autres groupes et seront encouragés à trouver un terrain d'entente.

Il conviendra au gestionnaire et au comité directeur des SPANB de décider ce qui est le mieux, compte tenu des circonstances propres à chaque pays.

Encadré 12 Orientations méthodologiques pour le processus de planification participative en Inde

Les informations ci-après sont extraites des « notes méthodologiques » distribuées par le Ministère de l'environnement et des forêts en Inde aux organismes chargés de mener à bien le processus de planification participative dans le pays.

« Il est essentiel, pour toutes ces activités, d'assurer une participation optimale de tous les secteurs (organismes gouvernementaux, communautés locales, experts indépendants, secteur privé, forces armées, politiciens, etc.), notamment en :

1. Assurant une pleine transparence du processus de travail
2. Invitant le public à contribuer à chaque étape
3. Mettant toutes les informations pertinentes à la disposition du public
4. Utilisant les langues locales dans les principaux documents et manifestations
5. Respectant les produits des plans d'action et des informations de 'plus bas' niveau (infra-étatique par exemple) et en les intégrant dans les plans d'action de 'plus haut' niveau (étatique ou national par exemple)
6. Permettant que différentes opinions et approches soient intégrées dans le processus et dans le texte définitif des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique »

Source:

Apte, T. 2006, A People's plan for biodiversity conservation: creative strategies that work (and some that don't). p. 5 IIED Gatekeeper Series 130.

<http://www.iied.org/pubs/display.php?o=14538iied>

Ateliers

Dans les pays de petite taille, il peut être plus facile et rentable, sur le plan logistique, de réunir tous les participants dans des **ateliers nationaux sur la planification relative à la diversité biologique**, organisés dans la capitale du pays. Dans les pays de grande taille, en particulier ceux qui ont une structure fédérale et/ou des autorités infranationales puissantes, nombre d'entre eux ont choisi d'organiser et **de diviser la couverture thématique, sectorielle** (écosystèmes, secteurs), **géographique** (littoral, montagnes, forêts, milieu urbain, milieu rural, etc.) **et/ou politique** (juridictions infranationales) **du processus lié aux SPANB en éléments distincts de plus petite envergure**, et d'organiser **des ateliers et/ou processus distincts pour chacun de ces éléments**. Ceci peut être une manière rentable d'assurer la participation d'un grand nombre de participants et de faire en sorte que les SPANB soient influencés le plus possible par les expériences et les exigences des parties prenantes sur l'ensemble du territoire national. Les expériences de l'Inde et de la France sont très instructives à cet égard (voir les encadrés 13 et 14, respectivement). Certains pays trouveront utile de conjuguer ces trois types de division; cependant, tout dépendra des circonstances propres à chaque pays, et des efforts devront être prodigués pour éviter les doubles emplois et les chevauchements. Il sera peut-être nécessaire également, selon la taille du pays encore une fois, **de déléguer la gestion d'éléments de petite envergure à des entités infranationales compétentes**.

Plusieurs **avantages distincts sont procurés grâce à une division du contenu du processus lié aux SPANB** et des débats plus restreints et plus ciblés. Un avantage est que ce processus aboutira souvent, comme en Inde (voir l'encadré 3 ci-dessus), à des **stratégies et plans d'action infranationaux et/ou sectoriels**, qui sont des **outils importants d'intégration verticale et horizontale** de la diversité biologique, **et facilitent la mise en œuvre** (le module 8 fournit des précisions sur les stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique). Un autre avantage peut être de favoriser des interactions de qualité entre les participants. Les réunions nationales qui abordent différents thèmes pourront inciter les participants à rester et interagir entre eux, tandis que des plus petites réunions qui traitent d'une préoccupation commune pourront stimuler davantage d'interactions entre les groupes. Ces interactions sont importantes pour parvenir à un consensus social sur les questions relatives à la diversité biologique.

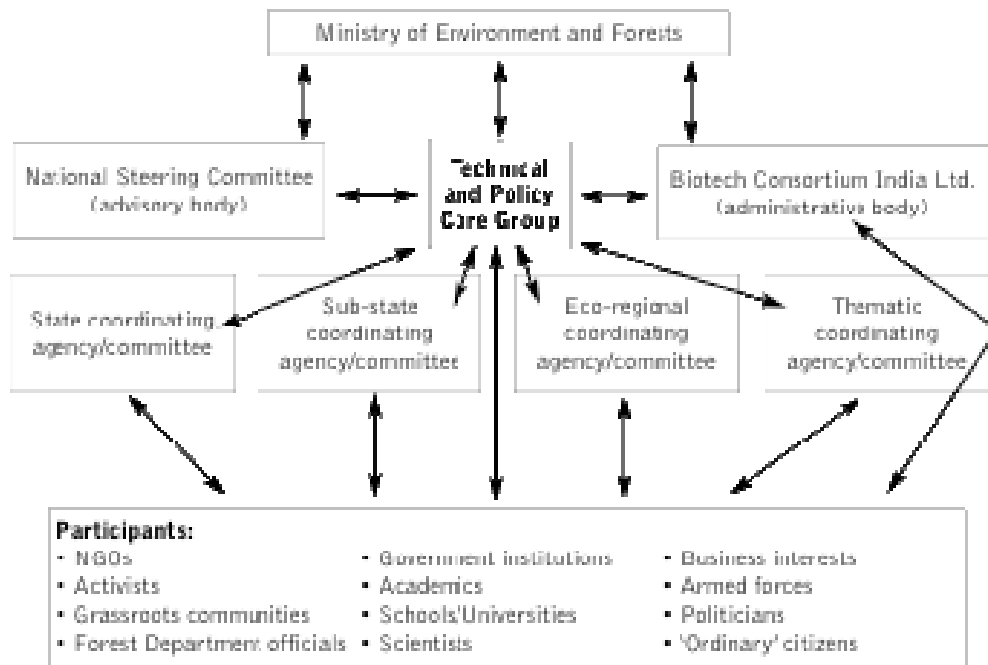
Si le contenu du processus lié aux SPANB est divisé en plus petits éléments, il faudra **déterminer comment ces éléments seront ensuite rassemblés pour constituer une stratégie et un plan d'action nationaux pour la diversité biologique**. Certains pays ont commencé leur processus en organisant un atelier national, suivi par des ateliers infranationaux, thématiques et/ou sectoriels (et d'autres activités), suivis eux-mêmes par un atelier national final destiné à synthétiser et à structurer les expériences et les recommandations infranationales, sectorielles et/ou thématiques dans un cadre de politique générale nationale.

Encadré 13 Coordination du processus lié aux SPANB en Inde comprenant 25 000 participants

Afin de coordonner la participation du public dans le processus lié aux SPANB en Inde, Kalpavriksh (l'ONG chargée d'accomplir cette tâche) a créé un Groupe central technique et politique composé de 15 membres, comprenant des ONG, des activistes et des experts scientifiques. Elle a aussi désigné un organisme de coordination pour chacun des quatre groupes qui divisent le pays et le contenu du processus lié aux SPANB géographiquement et thématiquement :

1. Étatique (dans 33 Etats et Territoires de l'Union)
2. Infra-étatique (18 sites sélectionnés pour créer des plans plus détaillés au niveau local)
3. Écorégions interétatiques (10 écorégions qui traversent les frontières des États)
4. Thématique (13 thèmes relatifs à la diversité biologique, tels que 'l'économie et l'estimation de la valeur de la diversité biologique')

Ces organismes de coordination sont des ONG, des départements ministériels ou des établissements universitaires. Chaque organisme est chargé d'élaborer un plan pour la diversité biologique pour le groupe qu'il coordonne, en s'appuyant sur une participation du public étendue et multisectorielle, et en utilisant toute une série d'outils de participation. Chaque organisme de coordination a été relié à un comité de personnes et d'organisations compétentes qui apportent une aide si besoin. Pendant tout le processus, l'information et la communication ont été fluides entre le public et les quatre groupes, ainsi qu'avec le Groupe central technique et politique, le comité directeur national et le Ministère de l'environnement et des forêts. Des lettres d'information sur les SPANB, des ateliers nationaux et régionaux, un recueil de directives et des documents de réflexion ont aussi été utilisés pour faciliter la communication.



Source:

Apte, T. 2006, A People's plan for biodiversity conservation: creative strategies that work (and some that don't). p. 7 IIED Gatekeeper Series 130.

<http://www.iied.org/pubs/display.php?o=14538iied>

Encadré 14 Table ronde sur l'environnement en France : Grenelle Environnement

En 2007, le Président de la République française a lancé le Grenelle de l'environnement, une table ronde qui a rassemblé pour la première fois le gouvernement français et la société civile afin d'élaborer une feuille de route pour le développement durable.

La première étape de ce nouveau processus multipartite a été la création de six groupes de travail thématiques, comprenant des représentants de cinq grands groupes de parties prenantes : l'État, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les syndicats.

Les six groupes de travail ont été structurés autour des thèmes ci-après :

- Lutter contre les changements climatiques et contrôler la demande énergétique
- Préserver la diversité biologique et les ressources naturelles
- Créer un environnement propice à la santé publique
- Adopter des modes de production et de consommation durables
- Construire une démocratie écologique
- Promouvoir un développement écologique qui favorise l'emploi et la compétitivité

Chaque groupe de travail s'est réuni pendant trois mois, afin de proposer des mesures concrètes appliquées aux niveaux national, européen et international. Ces propositions ont ensuite été soumises à une consultation du public sur Internet et dans 19 réunions régionales, entraînant plusieurs milliers de réponses. Cette consultation a été suivie par une série de tables rondes, aboutissant à 268 engagements pour l'environnement.

Le ministre d'État a ensuite créé 34 comités opérationnels, chacun de ces comités étant dirigé par un représentant parlementaire ou une personnalité publique, afin de définir des directives et des objectifs pour les programmes, en rapport avec les engagements pour l'environnement. En 2010, le Parlement français a adopté la loi portant engagement national pour l'environnement.

Le Grenelle de l'environnement a joué un rôle crucial dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de la France pour la diversité biologique (2009-2010), qui comprend 10 plans d'action sectoriels pour la diversité biologique (voir l'encadré 3 « des stratégies sectorielles pour la diversité biologique constituent la stratégie et le plan d'action de la France pour la diversité biologique » dans le Module 3).

Dès son lancement, le Grenelle de l'environnement a été doté d'un comité de suivi composé de représentants des cinq grands groupes de parties prenantes. Le comité s'est réuni tous les deux mois et a joué un rôle central pour que l'ensemble des parties prenantes soient régulièrement informés et associés au suivi de la mise en œuvre des engagements en faveur de l'environnement. Ce comité a été officialisé en 2010, en tant que Comité national du développement durable et du Grenelle Environnement, et a été élargi pour inclure des représentants d'organisations agissant dans les domaines de la jeunesse, la famille, la défense de consommateurs, la solidarité et l'insertion sociale.

Source: Site Internet du Grenelle de l'environnement <http://www.legrenelle-environnement.fr/spip.php?rubrique1>

Conférences en ligne

Une autre forme éventuelle de participation du public consiste à organiser des interactions sur Internet ou par courrier électronique. De telles interactions devraient être organisées seulement si un pourcentage significatif et représentatif de parties prenantes et d'autres groupes concernés sont en mesure d'y participer. Si, par exemple, seuls les groupes urbains ont accès aux courriels, ou si les communautés autochtones et locales ne connaissent pas ou ont difficilement accès à la technologie requise, alors une telle solution devrait être envisagée avec prudence, car elle pourrait aboutir à une participation inégale des groupes concernés. Lorsque des conférences en ligne ou d'autres moyens électroniques sont utilisés, ils **devraient être considérés comme un complément, et non comme une solution de remplacement des ateliers et d'autres interactions en temps réel et en face à face**. Cela n'empêche pas d'utiliser des moyens de communication électroniques, tels que le Centre d'échange national, pour recueillir et diffuser des informations aux parties prenantes.

Types de participation

Lorsque l'on examine les méthodes à utiliser, il est important pour ceux qui coordonnent le processus multipartite d'examiner le degré et l'intensité de la participation qu'ils recherchent, et ce qui convient le mieux à leur contexte national. Le processus participatif peut aller d'une participation relativement superficielle, où le public est simplement consulté, à une participation complète où les participants apportent non seulement une contribution, mais participent également à l'élaboration du processus et à la prise de décisions. Il existe de nombreuses formes de participation, montrant que **toutes les participations ne sont pas les mêmes**. En fait, de nombreux processus décrits comme étant « participatifs » ne sont qu'un pâle reflet d'une véritable participation des parties prenantes et n'aboutissent donc pas aux résultats et aux avantages escomptés d'un tel processus. L'encadré 15 fournit deux descriptions parmi de nombreuses autres descriptions de l'éventail de la participation du public. Il est important de garder à l'esprit le fait que chaque point représente **un compromis entre le temps et les efforts consacrés à la participation, à l'engagement et à l'adhésion des participants au processus lié aux SPANB**. D'une manière générale, plus le temps et les efforts consacrés sont importants, plus la participation et l'adhésion seront conséquentes.

Encadré 15 L'éventail de la participation du public

Il existe plusieurs degrés de participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques publiques. L'Association internationale pour la participation du public (iPA2) décrit les cinq formes de participation ci-après:

Informé – Fournir au public des informations équilibrées et objectives pour les aider à

comprendre le problème, les alternatives, les opportunités et/ou les solutions

Consulter – Obtenir des retours d’information du public concernant l’analyse, les alternatives et/ou les décisions

Engager - Travailler directement avec le public pendant toute la durée du processus, pour faire en sorte que les préoccupations et les aspirations du public sont toujours bien comprises et prises en compte

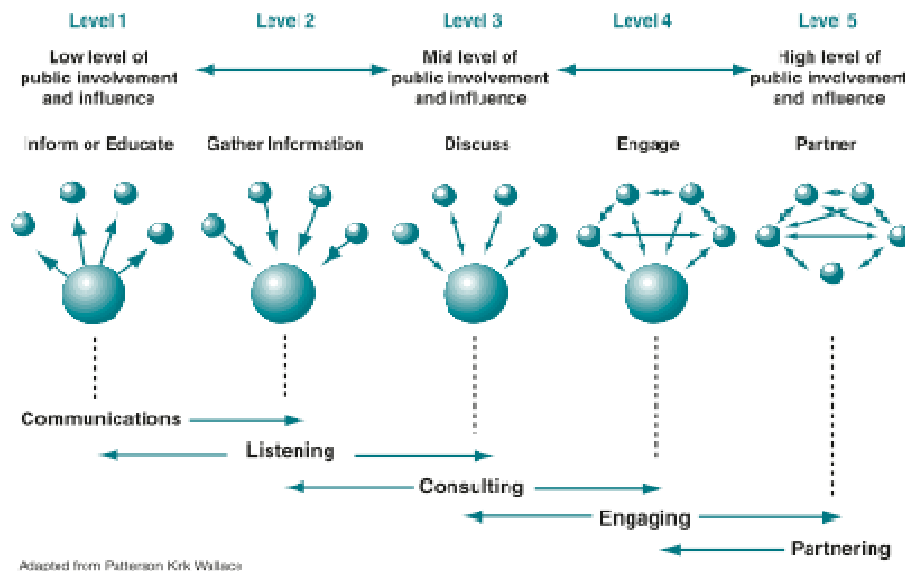
Collaborer – Créer un partenariat avec le public pour chaque aspect de la décision, y compris la mise au point d’alternatives et l’identification de la meilleure solution

Responsabiliser – Confier aux citoyens la responsabilité de la prise de décision finale

Le consensus général au sein des experts en matière de participation est que les deux premières formes de participation – informer et consulter – sont largement insuffisantes pour être considérées comme une participation et pour procurer les avantages attendus d’une participation. Les deux formes de participation suivantes – engager et collaborer – commencent à assurer une participation utile et motivante des parties prenantes. La collaboration et la responsabilisation permettent aux parties prenantes de mener des débats pour mieux comprendre le point de vue des autres parties prenantes et pour parvenir éventuellement à un consensus social.

Le processus le plus efficace commencera au tout début de la planification et associera les parties prenantes à l’identification des problèmes, la définition d’une vision et l’établissement des objectifs. Lorsque les parties prenantes sont réunies après ces premières étapes et sans avoir contribué à celles-ci, il est difficile de garantir ou de maintenir leur participation, car les objectifs du processus peuvent présenter peu d’intérêt pour les parties prenantes, voire même être contraires à leurs intérêts.

L’éventail de la participation du public dans le domaine de la santé au Canada



Sources:

Public Deliberation: A Manager’s Guide to Citizen Engagement. 2006, Lukensmeyer, Carolyn J. and Lars Hasselblad Torres, AmericaSpeaks IBM Centre for The Business of Government
<http://www.businessofgovernment.org/sites/default/files/LukensmeyerReport.pdf>

Guidelines for Participatory Planning: A Manual for Caribbean Natural Resource Managers and Planners. 2004 Tighe Geoghegan, Yves Renard, and Nicole A. Brown. Caribbean Natural Resources Institute, UNEP, DFID

<http://www.canari.org/documents/Guidelines4-Guidelinesforparticipatoryplanning.pdf>

Health Canada (2000). Policy Toolkit for Public Involvement in Decision-Making.

http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/public-consult/2000decision-eng.pdf

4. Maintenir un intérêt au-delà de la phase de planification

Un grand nombre de Parties qui ont élaboré des SPANB en utilisant un processus participatif ont rencontré des difficultés pour créer et maintenir une structure de coordination multipartite nationale efficace pour mettre en œuvre les SPANB. Dans de nombreux cas, la dynamique créée pendant la phase de planification s'est considérablement affaiblie pendant la phase de mise en œuvre, et a été mise en cause dans le manque de mise en œuvre de certains SPANB. Même les Parties qui avaient créé des structures de coordination nationale ont trouvé que ces structures n'avaient pas été aussi efficaces que prévu, en partie à cause du fait que les parties prenantes et d'autres groupes n'avaient pas maintenu leur participation. Certains SPANB de deuxième génération ont mis en place des structures de coordination plus étendues et plus sophistiquées que celles utilisées par la première génération de SPANB. Leur efficacité n'a cependant pas encore été évaluée.

Bien qu'il n'existe aucune solution facile et universelle pour résoudre ce problème, il importe que le comité directeur des SPANB mette tout en œuvre pour faire comprendre aux participants que **la planification relative à la diversité biologique est un processus évolutif et continu qui ne s'achève pas lorsque les SPANB ont été élaborés**. Une façon d'assurer le maintien de la participation du public est de mettre en place un système de suivi participatif des SPANB. Des structures institutionnelles éventuelles pour assurer le maintien de la communication entre les parties prenantes devraient être étudiées dans le cadre du processus multipartite.

Conclusions

Le présent module a expliqué l'importance que revêt la participation du public à l'élaboration et la mise à jour des SPANB. De nombreux avantages sont procurés grâce à une participation efficace au processus de planification relative à la diversité biologique, et il n'existe aucune solution de remplacement d'un tel processus. C'est pour cette raison que des efforts substantiels devraient être déployés, afin d'assurer la participation d'un éventail suffisant de groupes sociaux et de veiller à ce que leur participation soit encouragée d'une manière authentique et transparente. Ceci ne peut pas se faire après coup, ou à la fin du processus d'élaboration et de mise à jour des SPANB. La participation doit être planifiée, et suffisamment de temps et de ressources doivent y être consacrés pour procurer les avantages attendus.

Pour conclure, il est important de souligner que la planification relative à la diversité biologique nécessitera toujours des compromis et qu'il y aura toujours des gagnants et des perdants. Le **principal objectif poursuivi lorsqu'on assure la participation du public au processus lié aux SPANB est de parvenir à une certaine forme de consensus social** concernant des stratégies et des mesures pour préserver la diversité biologique, l'utiliser de manière durable et partager équitablement les avantages découlant de son utilisation. S'il est vrai que la participation ne pourra à elle seule garantir une mise en œuvre effective, l'approbation d'un tel consensus social sera recherchée, sous forme de soutien politique et financier du gouvernement et de bailleurs de fonds, de sorte que le plan d'action puisse être mis en œuvre.

Ressources

Guidelines for Participatory Planning: A Manual for Caribbean Natural Resource Managers and Planners. Caribbean Natural Resources Institute, UNEP, DFID. Ce document présente une introduction concernant la planification participative et décrit plusieurs méthodes utilisées avec succès dans la région des Caraïbes. Il fournit également des conseils et des astuces basés sur la propre expérience de CANARI en matière de planification participative dans de nombreux pays de la région. 2004.

<http://www.canari.org/documents/Guidelines4Guidelinesforparticipatoryplanning.pdf>

Public Deliberation: A Manager's Guide to Citizen Engagement. America Speaks for IMB Centre for the Business of Government. Ce rapport décrit un ensemble d'outils et de techniques élaborés principalement par des organisations à but non lucratif au cours des dernières années, afin d'accroître la participation des citoyens à leurs communautés et leur gouvernement. Il met en exergue également la façon dont les gestionnaires publics peuvent élaborer une approche proactive pour accroître la participation des citoyens à tous les niveaux de gouvernement. 2006.

http://www.ostp.gov/galleries/opengov_inbox/ibmpubdelib.pdf

Stakeholder Analysis and Natural Resource Management. A Review of Several Approaches to Stakeholder Analysis. Chevalier, J. 2001. Carleton University, Ottawa. <http://http-server.carleton.ca/~jchevali/STAKEH2.html>

Santé Canada (2000). Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions. http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/public-consult/2000decision-eng.pdf

Participation in Strategies for Sustainable Development. International Institute for Environment and Development. Environmental Planning Issues No. 7. 118 pp. Bass, S., B. Dalal-Clayton and J. Pretty. 1995. <http://pubs.iied.org/pdfs/7754IIED.pdf>

Participation aux aires protégées. Programme de travail sur les aires protégées. Module 7 du cours d'enseignement en ligne : <http://www.cbd.int/protected/e-learning/>

Directives pour l'intégration des questions sexospécifiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Cahier technique No. 49 de la CDB. <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-49-en.pdf>

Communication, éducation et sensibilisation du public : pochette de documentation pour les correspondants nationaux et les coordinateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
<http://www.cbd.int/cepa/toolkit/2008/doc/CBD-Toolkit-Forewards.pdf>



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**